

**COMMISSION PERMANENTE DE L'ENVIRONNEMENT**  
**assemblée du 9 octobre 2003 (14<sup>e</sup> séance régulière)**  
**salle des Comités, 25, rue Laurier**  
**17 heures**

**PROCÈS-VERBAL**

**1. Ouverture et constatation du quorum**

La séance est ouverte à 17h00 avec quorum

Étaient présents : Thérèse Cyr, présidente  
André Levac, vice-président  
Denise Laferrière, conseillère, district no.8  
Évelyne Germain, REFAP  
Nicole Desroches, CREDDO  
Louis-Marie Poissant, DSPO  
Stéphane Boucher, ASHOQ

Également présents : Frédéric Tremblay, secrétaire  
Jacques Nadeau, directeur, STEGMR  
Marcelle Plouffe, responsable GMR  
Yvon Boucher, conseiller, district no.15  
Maximilien Depontailier

Absence motivée : Lawrence Gangur, directeur de module  
Antonio Miguel, soutien technique, laboratoire  
Larry Simpson, coordonnateur en environnement

**2. Approbation de l'ordre du jour**

proposé par : Denise Laferrière  
secondé par : Évelyne Germain  
et résolu, à l'unanimité :

d'adopter l'ordre du jour est approuvé tel que proposé.

**3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée régulière du 9 octobre 2003**

proposé par : Evelyne Germain  
secondé par : Denise Laferrière  
et résolu, à l'unanimité :

d'adopter le procès-verbal de l'assemblée du 9 octobre 2003 tel que proposé.

**4. Date de la prochaine assemblée**

La 15<sup>e</sup> séance régulière est prévue pour le 13 novembre à 17h, à la Salle des Comités

**5. Dépôt de documents**

La Commission prends avis des documents suivants :

- a. mandat de la Commission tel que proposé au conseil
- b. 3 avis aux éboueurs : dépôt du billet de courtoisie, respect de l'horaire et dépôt des poubelles vides
- c. lettre adressée à Jean-Maurice Latullipe, président de Recyc-Québec
- d. rubrique de Québec-municipalité du 29 septembre 2003
- e. avis de conformité du plan de gestion de la MRC d'Argenteuil

**6. MENV – pour une bonne gestion des véhicules hors d'usage**

*Personnes invitées :* Léon Martin, directeur adjoint de l'Outaouais, MENV  
Michel Rousseau, MENV  
Estelle Angot, stagiaire

*Discussion :* La direction régionale du MENV compte actuellement 64 dossiers actifs de plaintes envers des recycleurs de véhicules hors d'usage (VHU). De ce nombre, environ 75 % procèdent par la voie d'avis d'infractions et de procédures pénales. Par le passé, il y a déjà certains blitz d'inspections conjoints SQ-MENV (suivi des pièces et des polluants). Comme les procédures pénales ne règlent pas tout (le nettoyage ne peut être ordonné que par le Ministre ou la Cour supérieure), le MENV propose un réseautage avec les inspecteurs municipaux dans le but d'informer les inspecteurs quant aux mesures à suivre en cas de réception d'une

plainte visant un site de VHU et dans le but de mettre à jour les listes de sites de VHU auprès du MENV ainsi qu'une priorisation des dossiers d'inspection (le Ministre a demandé un nouveau blitz d'inspection... le compléter en Outaouais prendra environ 2 ans). La Commission demande des assurances qu'il ne s'agit pas là d'un délestage de charges provinciales et le MENV confirme que seule la Direction régionale peut mettre en vigueur la LQE et ses règlements. La Commission rappelle au MENV que les inspecteurs sont actuellement surchargés et que tout mandat additionnel doit être ratifié par la direction générale. Pour le moment, le MENV ne demande qu'une revue des listes de sites de VHU, une mise à jour des inspecteurs affectés au suivi des VHU et une rencontre d'information auprès de ces inspecteurs, puis des exploitants, dans les locaux de la Ville. La DSPO se dit inquiète pour la gestion des batteries. Le MENV est prêt à solliciter directement l'appui des centres de service. Le CREDDO appuie l'approche de sensibilisation, qui demeure moins coûteuse que les poursuites.

*Recommandation :* La Commission recommande que le secteur Environnement règle rapidement l'aspect informatif (listes) des demandes du MENV et recommande que les locaux municipaux soient mis à contribution pour les rencontres avec le MENV. Quant aux rencontres avec les inspecteurs, la Commission mandate la direction générale de fixer une date appropriée, compte tenu la charge de travail, pour tenir les rencontres de sensibilisation et de priorisation. La Commission demande aussi que le matériel didactique remis par le MENV soit annexé au procès-verbal et que des copies en soient distribuées aux conseillers.

#### **7. GDG Environnement – rapport annuel de la campagne 2003 de traitement biologique sélectif des moustiques, bilan sommaire du mandat 1999-2003 et planification du renouvellement du contrat municipal pour 2004-2008**

*Personnes invitées :* Jean-Guy Lanouette, PDG, GDG-Sylvico  
Réjean Bergevin, développement des affaires, GDG-Sylvico

*Discussion :* Jean-Guy Lanouette rappelle l'origine du contrat municipal et de sa compagnie (fondée en 1980). Il rappelle aussi les caractéristiques fondamentales du principal larvicide utilisé, le B.t. (un produit qui est utilisé même pour protéger l'agriculture BIO) et mentionne que, bon an mal an, la totalité du contrat actuelle n'implique que l'épandage d'environ 1 m<sup>3</sup> d'ingrédient actif. Deux facteurs limitent actuellement l'expansion de l'aire de traitement : 1) l'approche volontaire utilisée par Gatineau ne passe pas le secteur du centre-ville, selon les sondages de 1997 2) le règlement sur les études d'impact prescrit la tenue d'une étude d'impact passé 600 ha de traitement par voie aérienne. Sans étude d'impact, GDG estime pouvoir desservir tout l'ouest de la Ville (même le parc du lac Leamy se traiterai bien par voie terrestre) et le nord de Buckingham, mais le sud de Buckingham et Masson-Angers demanderont autant de traitement aérien qu'il s'en fait actuellement. Ironiquement, cette situation réglementaire ne fait obstacle que depuis la fusion (les ex-villes auraient toutes pu procéder à un traitement aérien de 600 ha, soit 3 000 ha en tout). Actuellement, la seule façon de contourner administrativement le règlement serait de confier des portions de traitement à des mandats privés (ex. terrains de golf). GDG dépose son rapport annuel 2003 qui démontre la conformité avec les objectifs contractuels. La question des *Culex* (l'espèce de moustique qui est le principal vecteur du VNO) est abordée : actuellement, les *Culex* ne sont pas traités à Gatineau parce que la nature leur offre suffisamment d'oiseaux pour piquer près de leur gîte. Depuis 1996, cette approche n'a jamais généré une seule plainte de nuisance auprès de la population. Si jamais le MSSS venait à octroyer un mandat à GDG pour le contrôle préventif du VNO sur un secteur déjà traité par la Ville, la totalité des fonds provinciaux perçus seraient crédités à la Ville. Yvon Boucher plaide auprès de la Commission de formuler un devis qui garantit, au minimum, le maintien du service dans l'aire de protection actuelle. Enfin, Jean-Guy Lanouette juge que le bilan environnemental du traitement biologique sélectif de Gatineau est extrêmement positif. Selon le nombre de logis qui contribueraient sur un tarif uniforme (comme c'est le cas actuellement), le traitement de toute la ville serait facturé à environ 12 \$/logis (le projet-pilote de 1996-1998 coûtait 22 \$, le contrat de 1999-2003 coûtait 19\$). Yvon Boucher demande que le nouveau devis n'utilise pas de bonus de performance par souci de simplicité comptable. Frédéric Tremblay demande si une approche autre que le % de réduction de nuisance peut être utilisée : Laval utilise directement le décompte des moustiques comme critère de satisfaction, avec des amendes contractuelles pour chaque dépassement.

*Recommandation :* La Commission recommande que le devis qui sera préparé par le module environnement compte trois options pour la zone de protection : le statut-quo (ajusté pour refléter la nouvelle carte électorale), un traitement urbain de Gatineau à Aylmer et le traitement de tout Gatineau. La formule de satisfaction doit reprendre le principe utilisé à Laval et aucun bonus ne doit être offert au devis. Le devis doit prévoir le principe de remboursement en cas de traitement par le MSSS sur l'aire de protection municipale. La Commission suggère que l'acceptation fiscale du traitement des moustique soit intégrée à la consultation du public sur le budget, plutôt que reprendre les sondages dédiés. La Commission entérine le dépôt du bilan annuel 2003 de GDG-Sylvico. La Commission recommande enfin au conseil d'adopter une résolution visant le retrait du B.t. des dispositions du règlement sur les études d'impact.

#### **8. DSPO – suivi du VNO durant l'été 2003**

*Personnes invitées :* Louis-Marie Poissant, DSPO

*Discussion :* Louis-Marie Poissant résume le bilan provisoire au 30 septembre 2003 du Comité de surveillance du VNO. Il rappelle que le plan de prévention du MSSS est un des plus performants en Amérique du Nord et que chaque région est revue à chaque semaine par un Comité d'experts du MSSS (qui regroupe autant les secteurs du contrôle des maladies infectieuses que de la santé environnementale) à Québec. On remarque aussi que les secteurs les plus affectés par les cas humains de VNO semblent se déplacer vers l'Ouest au fil des ans (ce sont les Prairies qui ont particulièrement écopé cet été). Dans cette optique, la DSPO ne peut évaluer la possibilité que Gatineau soit visée par un traitement du MSSS en 2004 et après.

#### **Période de question**

Maxime Depontailier, un nouveau citoyen venu de France, félicite la Commission pour la qualité et la transparence de ses discussions et pour le souci placé dans la sensibilisation. Il se demande à quand une politique environnementale intégrée pour la Ville. Madame la présidente mentionne que le plan d'action du CREDDO est sous étude ce soir, que le plan de gestion des matières résiduelles et la Politique nationale de l'eau sont à adopter d'ici quelques années. Une fois passées ces obligations politiques et réglementaires, il sera possible de rapatrier toute la question en une politique municipale ou un plan directeur visant l'environnement.

#### **UN HUIS-CLOS EST DÉCRÉTÉ À 19H55**

#### **9. CREDDO : proposition d'un plan d'action 2003-2004 pour la promotion du développement durable**

*Discussion :* Nicole Desroches présente le plan d'action 2003-2004 que le CREDDO suggère pour la sensibilisation et la promotion du développement durable. Dans l'ensemble, le plan est discuté, avec quelques précisions concernant les activités de transport ou de promotion de la qualité de l'air. La Commission juge que ce plan, en plus des caravanes sur l'environnement du CFER Outaouais (qui interviennent en milieu scolaire), marque un net progrès et suggère que la Commission se dote de son propre budget plutôt que de piger à chaque fois dans le budget central des Commissions (à l'instar de la politique culturelle et du plan stratégique, selon les membres).

*Recommandation :* La Commission entérine la proposition du CREDDO et demande que le plan d'action du CREDDO soit complété avec le personnel du module pour y ajouter du contenu aux plans logistique et financier. Ce plan doit ensuite être déposé pour approbation au conseil.

#### **10. suivi – subvention au CFER Outaouais**

*Discussion :* Il reste actuellement 38 000 \$ disponible au fonds central des plans d'action des Commissions. La subvention de 2 000 \$ demandée par le CREDDO pour la semaine de réduction visera ce poste budgétaire. Quant aux caravanes de l'environnement, il est suggéré d'octroyer un montant similaire au DÉFI-Transport, soit 5 000 \$/an.

*Recommandation :* La Commission recommande au conseil d'octroyer une subvention annuelle auprès de CFER Outaouais de 5 000 \$ pour illustrer la participation de la Ville aux caravanes de l'environnement et à leurs présentations en milieu scolaire.

## **11. échéancier d'adoption du PGMR – révision demandée par le CE lors de son comité de travail du 17 septembre**

*Information :* Frédéric Tremblay informe la Commission que le CE, dans son Comité de travail du 17 septembre dernier, a rejeté la proposition de la Commission concernant l'adoption du PGMR. Le projet de plan doit être déposé pour étude par le CE d'ici le 30 janvier 2004 et à ce moment-là, le CE décidera si il faut procéder avec l'adoption officielle, faire appel à la Commission ou demander un délai au Ministre. La Commission déplore vigoureusement cette position du CE et maintient sa recommandation de respecter l'échéancier d'entrée en vigueur du PGMR, soit le 1<sup>er</sup> janvier 2005.

## **12. règlement sur le bruit – projet d'amendement**

*item reporté à la prochaine séance en raison de l'heure tardive*

### **Varia**

- ☞ La Commission se demande où en est l'octroi des collectes à Hull et Masson-Angers. Marcelle Plouffe confirme que, pour laisser le temps au conseil de décider quelles options appliquer pour ce contrat, des lettres ont été envoyées aux soumissionnaires afin de confirmer que les prix de soumissions sont valables pour un 90 jours additionnels.
- ☞ Nicole Desroches informe la Commission que Recyc-Québec n'a pas octroyé de subvention pour ses activités durant la semaine de réduction des déchets. La CCIO, elle, a confirmé sa participation. La résolution municipale pour une subvention de 2 000 \$ est en cours de préparation.
- ☞ Une conférence importante de M. Ricardo Petrella, intitulée La Nouvelle conquête de l'eau, doit se tenir le 25 novembre prochain, à 19h, à l'agora Gilles-Rocheleau. Pour assurer la gratuité de la location de l'agora, la Commission demande qu'elle soit la demanderesse de l'agora. Les membres de la Commission sont invités à un « 5 à 7 » avec le conférencier à 17h et la Ville de Gatineau sera affichée comme partenaire qui parraine l'événement.
- ☞ La Commission demande que le mandat soit revu dans le but de prévoir l'ajout de citoyens bénévoles comme membres.
- ☞ La Commission demande au STEGMR de faire parvenir aux membres un exemplaire des différents billets de courtoisie en circulation sur le territoire.
- ☞ André Levac approuve les trois notes envoyées aux entrepreneurs pour la collecte mais demande que l'on procède sans hésitation aux infractions contractuelles si ces dernières persistent.
- ☞ Madame la présidente souhaite une approche d'information à tous les marchands qui vendent des contenants de plus de 100 l dans le but de prévenir les citoyens que ces contenants ne peuvent servir de poubelle pour la collecte manuelle des ordures ménagères.
- ☞ La Commission demande au STEGMR de maintenir la production annuelle du calendrier de collecte sélective (le format de l'addendum du mois d'août a été très apprécié) et de l'inclure au catalogue des loisirs.
- ☞ André Levac demande que les lettres de la Commission et les produits publicitaires ou de promotion du développement soient toujours déposées en c.c. aux conseillers pour leur permettre de les inclure dans le journal de quartier.
- ☞ Vu l'absence de mouvement dans le dossier des toilettes à faible débit, la Commission demande au module de produire lui-même un projet d'amendement du règlement de construction et de le déposer au CCU pour considération.
- ☞ La Commission exige que les membres qui siègent au conseil obtiennent une copie du mandat tel qu'il fut originalement adopté par la Commission en novembre 2002 avant la séance du conseil du 14 octobre.
- ☞ Denise Laferrière suggère d'utiliser les fonds restant au poste des Commissions pour produire un blitz publicitaire plus vaste que celui prévu pour le dépôt du rapport « 60 jours » de la collecte sélective. Jacques Nadeau confirme que ses budgets opérationnels vont défrayer les quelques 7 000 \$ entourant le rapport de la collecte sélective. Le module va examiner les possibilités et présenter une proposition à la prochaine assemblée.
- ☞ Louis-Marie Poissant rappelle que le plan d'action DSPO 2003-2004 serait présenté à la prochaine séance, ce que la Commission entérine.



**Levée de la séance à 21h22**

**Procès-verbal ratifié le 13 novembre 2003**

**André Levac, vice-président**

**Frédéric Tremblay, secrétaire**